

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 25

Séance du 08 avril 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

Présents :

M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mme SYLVESTRE Marie-Antoinette, M. BARTH Jean-Paul, Mme BEZIER Anne, M. DEYBER Marc, Mme GUTHAPFEL Nadine, M. GOETTELMANN Michel, M. DREISZKER Manuel, Mme ABDELNEBI Linda, Mme CRISTIANI Manuela, Mme DUSSOURD Sabrina, M. JEUDY Raphaël, Mme HUARD Justine, M. TORTOSA Antoine, M. BECK Laurent, Mme DEMAY Sandrine, Mme SADOWNICZYK Bénédicte, M. SCHMITT Damien, Conseillers municipaux

Absences excusées :

Mme CARL-DORIDANT Anne-Catherine donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Mme MARTORANA Flavie

10. Tourisme – Œnotourisme – Cadre de Vie

RAPPORTEUR : M. Fabrice GALLIOT

10.1. Détermination des prix Maisons Fleuries

DELIBERATION D20260408/30

M. GALLIOT indique que la soirée de remise des prix au concours des Maisons Fleuries 2025 aura lieu le mardi 5 mai à 19h30, à l'Espace Les Tisserands.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DECIDE de fixer de la manière suivante les prix à remettre aux lauréats des maisons fleuries 2025 pour les notes correspondantes :

- 19,75 : 70€ (8 lauréats)
- 19,50 : 65€ (5 lauréats)
- 19 : 45€ (7 lauréats)
- 18,50 : 40€ (5 lauréats)
- 18 : 35€ (6 lauréats)
- 17,5 : 30€ (9 lauréats)
- 17 : 25€ (9 lauréats)
-

Pour un montant prévisionnel total de 2 105€.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2026.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 067-216700732-20260410-2026041030-DE

S²LO

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 10 avril 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

M. Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,

 

